

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024

PRÉSENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mmes Monia Ben Slama, Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, M Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON,

Pouvoirs :

Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Catherine STARON

Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

ABSENT : Lionel BRUNEL

SECRÉTAIRE : Jean-Marc BUGNET.

Ouverture de la séance à 20h30

1/Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 22 mars 2024 au 13 mai 2024

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, des décisions prises par Madame La Présidente.

2/ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 mars 2024

Il y a eu une inversion entre Mme Béral et Mme Grange. Concernant deux votes, pour l'approbation du bilan primitif et pour les crédits de paiement. Mme Béral était absente. La rectification est faite au PV.

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du compte-rendu du conseil communautaire du 26 mars 2024.

3/ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 avril 2024

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du compte-rendu du conseil communautaire du 09 avril 2024

4/ RAPPORTS

4.1 - ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2024-58 : Opération « Gare - Centre-Ville » - Projet de construction

M Perraud avait fait un écrit sur le sujet, car il était absent lors de la commission générale. M. Perraud n'a pas pu voir l'étude lors de sa présentation. Lors de la réception de l'ordre du jour de la CCVG, M. Perraud a bien lu l'annexe. Il apparaît que la notion de village économique soit bien développée. C'est un argument sur lequel M. Perraud n'aura pas d'opposition. C'est une question d'avenir pour l'activité économique de la CCVG.

Les arguments pour la création d'un lieu comme cela sont nombreux. Cependant, l'étude ne justifie pas le transfert du siège de la CCVG. La décision qui va être prise ce jour, porte sur un investissement de dix millions. Il comprend l'acquisition foncière et la création d'un bâtiment. Le rapport développe la notion d'acquisition du terrain, qui est bien placé, ainsi qu'une porte-unité pour en avoir la maîtrise foncière. M. Perraud partage cette idée. Par contre, ce que M. Perraud ne partage pas c'est que la collectivité construise sur ce terrain et en fasse la promotion. Il aurait fallu l'acquérir, établir un cahier des charges et consulter des promoteurs pour réaliser ce produit pour qu'il soit pertinent pour l'activité économique. M. Perraud pense que le fait d'investir une telle somme pour qu'une toute petite partie soit affectée à la CCVG n'est pas du ressort de cette assemblée. M. Perraud s'oppose à cet investissement. Ce serait un portage à 1.5 millions avec un cahier des charges pour réaliser un bâtiment par de la promotion immobilière, M. Perraud serait d'accord. M. Perraud ne veut pas se substituer à la promotion immobilière.

Mme Gauquelin ne sait pas si le sujet doit être repris en détail. Lors du dernier conseil communautaire, l'ensemble des arguments pour le projet a été donné. Mme Gauquelin redemande si l'opposition se porte sur le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Mme Gauquelin se demande s'il y a une différence entre le fait d'être maîtrise d'ouvrage ou de faire porter le projet par un promoteur. Le résultat sera le même.

M. Perraud répond que ce n'est pas la même chose pour les fonds publics.

M. Combet rajoute qu'il est assez à l'aise avec ce projet, car M. Combet le porte depuis le début. Lors du débat sur le tiers lieu économique un accord a été trouvé. Il y a un volet, plutôt tertiaire, qui concerne l'installation de syndicats ou d'entreprises privées. Il y a également le volet qui concerne le déménagement de la CCVG, ce qui pose problème. À partir du moment où cette décision ne met pas en péril le financement des autres actions de la CCVG, malgré l'investissement lourd, cela reste une bonne opportunité. La zone de Sacuny sera libérée, vendue ou louée. Installer une entreprise dans cette zone et relocaliser le siège de la CCVG pour qu'il soit plus accessible est une bonne solution. M. Combet trouve que c'est intéressant de porter le sujet dans sa globalité.

M. Combet est d'accord avec M. Perraud si ce projet était uniquement mené pour déménager le siège de la CCVG. La volonté initiale est de rester avant-gardiste et dynamique sur le volet économique sur le territoire. Il a été montré que les autres domaines ne seraient pas touchés, notamment la voirie, qui est un domaine important de la CCVG.

Mme Gauquelin voudrait insister sur deux points. La priorité a été donnée sur ce mandat sur la mobilité, qui est portée par M. Combet. Il est important pour que le siège de la CCVG soit proche d'une gare. Les citoyens ainsi que les agents pourront y accéder facilement. Il y a une action très forte sur le PLH ainsi que la précarité énergétique. Pour que ces actions soient mises en place par les populations, il faut qu'ils puissent être conseillés. Cela est plus facile au pied de la gare de Brignais que dans la zone de Sacuny. La CCVG doit être visible pour porter les projets sur la précarité énergétique, la mobilité ainsi que développement durable. L'espace de Sacuny pourra faire partir du développement économique, soit en le vendant soit en le louant.

M. Berard rajoute qu'il y a de nombreux avantages, comme expliqué dans le dossier et pas uniquement d'un point de vue économique. C'est une opportunité pour conforter l'élan de dynamisme de la collectivité. Les entreprises se rendent compte des efforts faits et de la prise en compte de ces dernières. La question du déménagement peut être débattue, mais il est important également pour les élus d'avoir une vraie salle de conseil. C'est également le signe que l'on croit en l'avenir de cette collectivité et que l'on puisse proposer un avenir. M. est assez enthousiaste.

M. Perraud précise que la salle du conseil est le seul point qui n'a pas été repris dans l'étude. Il fait objet d'un immeuble de bureaux, classique.

Mme Gauquelin rajoute que la salle du conseil fait partie du projet.

Mme Staron précise que c'est un chiffrage financier. Il est important de donner une nouvelle dynamique. L'enjeu financier est de ne pas bloquer les autres projets, qui sont également très importants. L'étude qui a été faite n'est

pas rentrée dans le détail concernant les futurs occupants. La question prioritaire était de savoir ce qu'il était possible de faire sur un tel projet, le coût.

M. Perraud demande sur quelle hypothèse d'enjeux financiers l'étude se porte.

Mme Staron répond que c'est sur la moyenne.

Il est rajouté qu'il faudrait s'engager à être le plus vertueux possible.

Mme Staron rappelle que pour l'instant, on est surtout sur l'adhésion du projet. Le projet sera également en cours d'élaboration lors du prochain mandat.

M. Nowak demande si le coût correspond à l'objectif médian.

M. Bérard répond que la commune de Brignais a préempté sur une opération. Le promoteur immobilier avait du mal à trouver preneur. La CCVG est propriétaire des parkings et du terrain. L'acquisition doit se faire sur le terrain où il y a la maison. Il reste un morceau de terrain de 100m² qui reste à acquérir, appartenant à l'OPAC. La CCVG a la maîtrise du foncier. **M. Bérard** pense que ça serait dommage de passer à côté.

Les votes sont à bulletin secret. Il y a 36 votants.

Les décisions sont adoptées à 28 voix « pour » et 8 voix « contre ».

4.2 – AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2024-59 - Avenant n°1 à la convention opérationnelle Millery/ EPORA/ CCVG

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-60 - PLH : Garantie d'emprunts OPAC du Rhône – Ilot Gare tranche 1 à Brignais pour un montant de 743 907 euros

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-61 - PLH : Garantie d'emprunts ALLIADE HABITAT – Rue René Chapard à Chaponost pour un montant de 340 293,25 euros

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

4.3 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2024-62 - Versement d'une indemnité d'éviction

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2024-63 - Lutte contre le frelon asiatique : bilan 2023 et contribution 2024 – Convention GDS (Groupement de Défense Sanitaire) et la CCVG

Il est demandé pourquoi la Métropole ne veut pas contribuer.

M. Crozet répond qu'un courrier a été rédigé à cette occasion et qu'aucune réponse n'a été apportée. Aucune explication n'a été transmise pour ce refus.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

4.4 – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M Damien Combet

2024-64 - Espaces naturels sensibles (ENS) de la Vallée en Barret : mission de surveillance de l'ONF (Office National des Forêts)

Il est demandé si des jeunes en formation peuvent être engagés.

Mme Gauquelin répond qu'il faut qu'ils soient assermentés. Le processus est long.

Il est demandé si les personnes qui seront engagées seront assermentées.

Mme Gauquelin répond que oui.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5/DIVERS

Mme Rouanet informe qu'il y a un nouveau référent territoire qui vient d'arriver. Il y a une réunion le 11 juin pour l'ensemble des élus liés à la culture ainsi qu'avec les présidents des médiathèques. La commune de Brignais est sortie de l'intercommunalité Oullins et Saint-Genis-Laval. Une réflexion sur les tarifs doit être engagée.

Sont proposés des flyers sur la dernière exposition de l'année scolaire sur la peinture japonaise. Il y a également, le lancement de la saison culturelle.

Mme Gauquelin rajoute que le réseau médiathèque fonctionne bien et qu'il est important de réfléchir à cette thématique.

M. Franco rappelle que le 15 juin, à la mairie de Vourles, il y aura le 3e festival de musique. C'est gratuit.

M. Bérard invite l'assemblée à l'ouverture de la pépinière le 27 juin pour ses 15 ans.

Il y a la vogue sur la place de Montagny.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.
La séance est close à 21h30

À Chaponost, le 28 mai 2024

Françoise Gauquelin
Présidente de la CCVG
Signé le, 01/08/2024,
GAUQUELIN Françoise



Jean-Marc Bugnet
Secrétaire de séance

